

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 20
- votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois de novembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 06/11/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, DEHEDIN José, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLET Christine

ABSENT(S) EXCUSES :

REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, BIAGINI Stéphane, LE BOURBOUACH Yannick, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : MERMIN Philippe

D2025_111306

OBJET : Coût d'un élève de l'école publique

Le coût annuel des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour un élève de l'école publique élémentaire et maternelle est une référence en matière de

- calcul de la subvention accordée à l'école privée St Joseph (forfait communal = effectif*coût annuel d'un élève)
- demande de participation financière adressée à la commune où est domiciliée la famille d'un enfant scolarisé dans le dispositif ULIS,
- en cas de dérogation scolaire (accueil à l'école publique de Bons-en-Chablais d'un élève domicilié dans une autre commune) et de demande de prise en charge financière de la scolarité par la commune d'origine...

Ce calcul est réalisé conformément à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée en annexe de la circulaire n° 212-025 du 15 février 2012 sur la base du compte administratif N-1.

Pour la rentrée 2025, sur la base du coût 2024, il est proposé au conseil municipal d'approuver le coût d'un élève suivant :

- pour les classes élémentaires : 601 €
- pour les classes maternelles : 2 042 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-D'APPROUVER le coût d'un élève suivant :

- Pour les classes élémentaires : 601 €**
- Pour les classes maternelles : 2042 €**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier JACQUIER

Le secrétaire,
Philippe MERMIN

